ASSOCIATION NYONSAISE d'INITIATIVES MEDICALES pour L'AFRIQUE

A N I M A

Déclarée à la sous-préfecture de NYONS
JO du 11 Novembre 2000

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2017

Le 30 septembre 2017 de l'année deux mille dix sept, à 15 heures, les adhérents de l'association se sont réunis en assemblée générale ordinaire) dans la salle du Centre Saint-Vincent, rue Debiez à Nyons, sur convocation effectuée par lettre et par Internet, conformément à l'article 11 des statuts.
Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents ou représentés en entrant en séance et qui sera annexée au procès-verbal de l'assemblée : 35 présents et 89 pouvoirs.
Le docteur Yves MENGUY préside la séance en sa qualité de président de l'association.
Mme Valérie RUEL, membre du CA, trésorière, assure le secrétariat de la séance.
Le président dépose sur le bureau et met à disposition des membres :
un exemplaire des statuts
une copie de la lettre de convocation
la feuille de présence
le rapport moral du président
le compte-rendu d'activités pour 2016
le rapport financier du trésorier pour 2016
Le président précise que tous les documents ont été tenus à la disposition des membres au siège social. L'assemblée lui en donne acte.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :
Rapport moral.
Rapport d'activités.
Compte-rendu financier.
Approbation par l'assemblée générale.
Fixation de la cotisation.
Élections du nouveau Conseil d'Administration
Questions diverses.

Puis lecture est donnée

- du rapport moral
- du rapport d'activités par le président
- du rapport financier par le trésorier, incluant le budget prévisionnel.

Première résolution :
L'assemblée générale après avoir entendu la lecture des rapports du président et du trésorier sur la gestion de l'association au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 approuve les comptes dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux membres du conseil d'administration de l'exercice de leur mandat. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.
Deuxième résolution :
L'assemblée générale décide, à l'unanimité, de conserver le montant de la cotisation annuelle à la somme de QUINZE €.
Troisième résolution
Il est procédé à l'élection des neuf membres du C.A. :
Sont réélus
- Dr Christine Chantelauze
- Mme Corine Demalm
- Mme Lyliane Menguy
- Mme Valérie Ruel
- Dr Dominique Faure
- Dr Yves Menguy
- Dr Marcel Nicolas
- Dr Michel Rigouin

Est élue comme nouveau membre
- Dr Odile Pestre

Une discussion s'engage ensuite avec la salle ainsi qu'avec M. Hyacinthe Dedhiou et le président de l'Association APPEL, M. Pierre Dard.
L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 16 heures 50.
S'ensuit un pot de l'Amitié.
De tout ce que dessus il a été dressé procès-verbal signé par le président et par la secrétaire de séance, trésorière de l'association.
.

A Nyons, le 3 octobre 2016

Valérie RUEL	Yves MENGUY
trésorière	Président